

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

# PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE POUR TOUT SAVOIR

**VALABLE À PARTIR DU 01.01.2019**

<b>Données générales</b>	
Nom de la fondation	Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel
Solution de prévoyance	Assurance complète de la partie surobligatoire à prestations garanties
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de couverture d'au moins 100%</li> <li>Découvert exclu</li> <li>Pas de cotisation d'assainissement</li> </ul>
Placements	Le risque technique d'assurance et le risque de placement sont à 100% assumés par Pax.
Échéance des cotisations	Les cotisations d'épargne et de risque, et les contributions aux coûts sont dues à la date de valeur du 31.12.
Financement	Possibilité de choisir individuellement la répartition des cotisations (employeur/employé)
Administration	Possibilité de gestion en ligne autonome et simple
Échéance du contrat	3 à 5 ans

<b>Étendue de la prévoyance</b>	
Prestations de vieillesse	Capital; pour l'option de rente, 15% de rente d'enfant de retraité supplémentaire jusqu'à l'âge de 18/25 ans
Prestations de survivants pour l'option de rente	Rente de conjoint/partenaire 60% et rentes d'orphelin 20% jusqu'à l'âge de 18/25 ans
Taux de conversion	2019: 5.239%, hommes, 65 ans/5.070%, femmes, 64 ans
Restitution de cotisations	max. avoir de vieillesse disponible au moment du décès
Rachat avec restitution	au libre choix

<b>Taux d'intérêt</b>	
État 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rémunération de base de l'avoir de vieillesse 0.25% majorée de l'excédent de bénéfice lié aux intérêts et de bénéfice lié aux risques en francs suisses</li> <li>Compte de cotisations: crédit 5.00%/débit 0.10%</li> <li>Réserve de cotisation de l'employeur et autre fortune de prévoyance 0.00% taux d'intérêt créditeur</li> <li>Taux d'intérêt projeté 1.5%</li> </ul>

<b>Données techniques</b>	
Classification de branche	selon le code NOGA de l'entreprise
Classes de risque/prime de risque garantie	Base: classe de risque Bonus (garantie pendant la durée contractuelle, max. 5 ans)
Contributions de risque et de frais	selon le tarif collectif 2019 actuellement en vigueur

## APERÇU DES PRESTATIONS

<b>01</b>	Salaire assuré (SA) Risque	libre choix, au maximum jusqu'à 10 fois le salaire maximal selon la LPP
<b>02</b>	Salaire assuré (SA) Épargne	libre choix, au maximum jusqu'à 10 fois le salaire maximal selon la LPP
<b>03</b>	Déduction de coordination	libre choix pour risque ou épargne
<b>04</b>	Salaire minimal	libre choix
<b>05</b>	Degré d'occupation	peut être pris en compte
<b>06</b>	Délai d'attente pour la rente d'invalidité/rente d'enfant d'invalidité	12 ou 24 mois
<b>07</b>	Rente d'invalidité	aucune ou en % du SA Risque
<b>08</b>	Rente d'enfant d'invalidité/rente d'orphelin	aucune ou en % du SA Risque
<b>09</b>	Rente de conjoint/partenaire	aucune ou en % du SA Risque
<b>10</b>	Capital décès	aucun, en % du SA Risque ou du salaire de base
<b>11</b>	Capital décès décroissant	aucun ou en % du SA Risque
<b>12</b>	Couverture des accidents	soit sans, complètement ou uniquement pour la part de salaire dépassant les montants prévus par la LAA (couverture de coordination LAA)
<b>13</b>	Plusieurs groupes de personnes	possible
<b>14</b>	Prestations de risque en pourcentage du SA Risque <sup>1</sup>	Splitting possible: libre choix jusqu'à la limite de splitting et au-delà de la limite de splitting
<b>15</b>	Choix du plan d'épargne	Outre le plan standard, le choix peut se porter sur jusqu'à deux autres plans d'épargne.
<b>16</b>	Avoirs de vieillesse en pourcentage du SA Épargne <sup>2</sup>	aucun ou libre choix dans le cadre des conditions légales à partir de 1.00% (paliers de 0.10%, splitting possible)
<b>17</b>	Financement de l'épargne	L'employeur est tenu d'effectuer des versements à hauteur d'au moins 50.00%.
<b>18</b>	Financement du risque	L'employeur est tenu d'effectuer des versements à hauteur d'au moins 50.00%.

<sup>1</sup> Applicable pour des montants de prestations conformes aux points 7 à 11.

<sup>2</sup> Possibilité d'affiner les classes d'âge et épargne à partir de 18 ans.